

ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALNombre de Conseillers :Présents : 14En exercice : 17Votants : 17L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT CINQ SEPTEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.Date de convocation du Conseil Municipal : **18 septembre 2025**.En exercice : 17Présents : 14Votants : 17BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia,
GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles,
AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.Absents : /Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie à BOITIER Jean-Louis, AUTIN
Martine à GAURIVEAUD Jean-JacquesSecrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 17 voix

...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément
à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions**DE 053-2025/09-005 CARA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE SAUJON
AU BENEFICE DES ELEVES DE LA COMMUNE**Jean-Louis BOITIER fait part aux élus de la modification intervenue dans la gestion de la piscine de Saujon qui est
désormais assurée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. A ce titre il convient de passer une
convention avec la CARA pour la mise à disposition de la piscine de Saujon en faveur des établissements scolaires
de la commune pour l'année scolaire 2025/2026. Le coût de la séance par enfant s'élève à 3€.Jean-Louis BOITIER soumet à l'approbation du conseil municipal la convention proposée par la CARA tel qu'elle
suit ;***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION***

- ***APPROUVE la convention de mise à disposition de la piscine de Saujon en faveur des établissements scolaires de la commune,***
- ***DIT que le coût par élève est de 3€***
- ***AUTORISE le maire à signer la convention tel qu'annexée***



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD